

DECISION DU BUREAU N° B31.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu les articles R2194-7 et R2194-8 de la Commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu la décision n°B41.22 du 11/07/2022 attribuant le marché n°2022.27.00 à la société KOESIO AURA INFORMATIQUE pour restructurer le système d'information, assurer la maintenance et l'infogérance du parc informatique de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, pour un montant maximum de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC pour 3 ans ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution du marché, le prix au bordereau des prix unitaires correspondant à la fourniture d'une Licence Office 365 est un prix évolutif et librement fixé par la société Microsoft, il convient de retirer ce prix du BPU et d'établir un contrat indépendant ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution du marché, les prix au bordereau des prix unitaires correspondant aux prestations récurrentes font l'objet de la souscription à un abonnement générant une facturation mensuelle, il est nécessaire d'inclure à l'article 11.1 « Mode de paiement » du CCAP du marché une clause prévoyant le paiement par acompte de ces prestations ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2022.27.00 conclu avec la société KOESIO AURA INFORMATIQUE, située 53 avenue des Langories – Plateau de Lautagne – 26000 VALENCE,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO aux chapitres 20, 21 et 011.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 05 /06/2023,

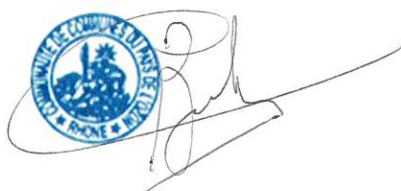
Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....- 6 JUIN 2023...

Certifiée exécutoire le.....- 6 JUIN 2023